



Déclaration de TI-C pour une gestion transparente de toutes les ressources allouées à la lutte contre le Covid-19

Depuis le début du mois de mars 2020, le Cameroun fait face à un ennemi invisible mais perceptible : le Covid-19. Au regard de la facilité et de la rapidité de la propagation de cette maladie, du niveau insuffisant du plateau technique existant et plus généralement des faiblesses de son système de santé.

Compte tenu des précautions à prendre pour barrer la voie à cette pandémie, des exigences comportementales à adopter pour la prévention et des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un véritable plan de lutte, le gouvernement camerounais a mis en place un mécanisme de prévention et a pris certaines mesures dans le but de lutter contre cette pandémie. Citons entre autres la mise en place d'un numéro vert : 1510, la création par le chef de l'Etat d'un fonds de solidarité et l'allocation de la somme de 1 milliard de francs audit fonds, la sensibilisation et même le réajustement de la politique de communication gouvernementale.

L'élan de solidarité qu'inspire cette crise sanitaire sans précédent, a conduit des camerounais, personnes physiques et personnes morales à apporter leurs contributions dans le fonds de solidarité ainsi créé pour lutter contre cette pandémie.

Dans la réalité, la présence du Covid 19 au Cameroun aurait pu conduire les camerounais à un plus grand élan de solidarité n'eussent été les expériences passées de coup de cœur disparu entre le Cameroun et les Etats-Unis d'Amérique, de la gestion catastrophique des fonds alloués à la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le Sida et bien d'autres scandales de toutes natures qui conduisent ce peuple habituellement si solidaire et généreux à hésiter à confier le fruit de son labour à des personnes dont la redevabilité n'est pas assurée.

Dans un contexte où les mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation de cette pandémie s'avèrent être pour beaucoup, un choix entre la vie et la mort (ou entre deux façons de mourir !), car il faudra choisir entre rester confiné chez soi et mourir de faim, ou sortir pour gagner son pain quotidien et prendre le risque de mourir de la maladie.

Dans un contexte où le chef de l'Etat a fort opportunément annulé les manifestations de la fête du travail du 1er mai et celles de la fête nationale du 20

mai, et où beaucoup souhaiteraient voir les budgets initialement affectés à ces deux événements être réorientés à la lutte contre le Covid 19.

Dans un contexte où le Fonds Monétaire International (FMI) vient d'octroyer une importante somme de 226 Millions de dollars (environ 135 milliards FCFA) à l'état du Cameroun pour soutenir l'impact économique lié au Covid 19.

Il est primordial que la gestion des fonds et toutes les ressources allouées à la lutte contre cette pandémie soient entourées de vigilance et de transparence. Le gouvernement devant trouver dans la gestion de ces ressources une occasion de renforcer sa politique de lutte contre la corruption car avec des vies humaines en jeu, l'Etat est le premier responsable dans la prise des décisions visant à éliminer tout risque de mauvaise gestion et à permettre que les gestionnaires de la chose publique voient leur responsabilité engagée en cas de faute de gestion avérée.

Dans cette quête de transparence et de promotion de la redevabilité dans la gestion des ressources allouées à la lutte contre Covid-19 au Cameroun, le gouvernement devrait pouvoir mettre sur pied quelques stratégies qui nous paraissent pertinentes :

- L'utilisation des moyens de communication adaptés (radio communautaires, radio, TV, etc.) pour diffuser toute information relative à la gestion locale des ressources allouées (réunions de planification, montants alloués, quantité de matériel, site de l'action, bénéficiaires, etc.),
- La mise en place des mesures préventives et dissuasives de lutte contre la surfacturation du matériel acquis, l'inflation des prix de matières de base des produits de première nécessité utile à la prévention (savon, robinets, seau, alcool, gel, etc.)
- La stricte limitation des recours aux mesures d'urgence non-compétitives,
- Le suivi local des conditions de marché dans les secteurs sensibles afin d'éviter l'inflation,
- La création des commissions d'audit gouvernementales ou indépendantes pour le suivi de la gestion des fonds et autres ressources alloués,
- La mise en œuvre et/ou le renforcement des stratégies existantes de lutte anti-corruption et celle contre le blanchiment d'argent.

Fait à Yaoundé le 4 mai 2020

Le Président

Me Njoh Manga Bell Henri



[Handwritten signature]